



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260706-2026JUILDEL11-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 30 juin 2026
Séance du Conseil Municipal : 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS – Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Patrick JADAUD – Gérard PUAU – Katia ROCARD – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU (sauf à la délibération 31) – Angélique BOISSELEAU – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération 30) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Estelle SIAUDEAU
Mathilde FRANGEUL donne pouvoir à Angélique RAVELEAU
Benjamin BRÉLIVET donne pouvoir à Didier ALLAIS (sauf à la délibération 31)

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 30 et 31
Nombre de conseillers votants : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31

Secrétaire de séance : Stéphane RAYNAUD

11. PARTICIPATION SYDEV – CONVENTION 2026.ECL.0513 – RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PARVIS DU LAVOIR - Rapporteur : Steven BARTHELEMY

Dans le cadre de l'aménagement du parvis du Lavoir et au regard de la vétusté du matériel existant, il s'avère nécessaire de réaliser la rénovation de l'éclairage public.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de signer la convention 2026.ECL.0513 pour la réalisation de ces travaux d'éclairage public, représentant la participation suivante à verser au SYDEV :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base Participation	Taux de Participation	Montant de la participation	Imputation
Éclairage Public						VOI/512/ 2041582/ 9010/ RECU
Rénovation	8 088,00 €	9 706,00 €	8 088,00 €	50,00 %	4 044,00 €	
TOTAL PARTICIPATION					4 044,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2026,

Vu le projet de convention 2026.ECL.0513 relatif aux modalités techniques et financières de travaux d'éclairage public ci annexé,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Environnement et Grands Travaux du 24 juin 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide la réalisation des travaux susmentionnés et le versement de la participation correspondante dont les crédits sont prévus au budget principal 2026 sur le compte VOI/512/2041582/9010/RECU,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les conventions correspondantes.

Stéphane RAYNAUD
Secrétaire de séance




Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le :

Notifié le :

13 JUL. 2026

13 JUL. 2026